



VERITAS
ASSET
MANAGEMENT

États financiers annuels

VERITAS CANADIAN EQUITY FUND

31 décembre 2019

VERITAS CANADIAN EQUITY FUND

31 décembre 2019

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État de la situation financière	3
État du résultat global.....	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe du portefeuille.....	7
Notes annexes	8-17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Veritas Canadian Equity Fund (le « Fonds »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Veritas Canadian Equity Fund (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2019 et 2018, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2019 et 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du Fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 14 février 2020

Veritas Canadian Equity Fund

État de la situation financière Au 31 décembre 2019

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIF		
Actifs courants		
Trésorerie détenue auprès du courtier (note 3)	764 302 \$	221 291 \$
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	17 437 093	1 731 524
Dividendes et intérêts à recevoir	38 421	5 443
Souscriptions à recevoir	36 346	–
Remboursements de charges à recevoir (note 5)	–	78 114
Autres actifs	14 937	3 353
Montant à recevoir du gestionnaire du Fonds	200	–
	<u>18 291 299</u>	<u>2 039 725</u>
PASSIF		
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	40 708	26 654
Frais de gestion à payer (note 5)	8 212	1 626
Rachats à payer	414	–
Distributions à payer	–	812
	<u>49 334</u>	<u>29 092</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>18 241 965 \$</u>	<u>2 010 633 \$</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	890 788	29 141
Catégorie F	8 647 428	1 981 492
Catégorie I	8 703 749	–
	<u>18 241 965 \$</u>	<u>2 010 633 \$</u>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)		
Catégorie A	77 697	2 981
Catégorie F	766 042	206 396
Catégorie I	827 096	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	11,46	9,78
Catégorie F	11,29	9,60
Catégorie I	10,52	–

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du Fonds :

/s/ Anthony Scilipoti

Gestionnaire et fiduciaire
Veritas Asset Management Inc.

Veritas Canadian Equity Fund

État du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	2019	2018*
Produits		
Revenu de dividendes	294 393 \$	23 704 \$
Revenu d'intérêts aux fins de distribution	80 307	5 311
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur des placements	637 023	(22 893)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	887 239	(68 971)
Autres produits	343	-
	<u>1 899 305</u>	<u>(62 849)</u>
Charges		
Coûts d'exploitation	130 430	48 712
Frais de gestion (note 5)	64 230	11 425
Honoraires d'audit	56 651	17 871
Honoraires juridiques	28 153	-
Droits de garde	23 558	5 650
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	11 191	672
Honoraires du comité d'examen indépendant	8 978	16 583
Charges d'intérêts et coûts d'emprunt	436	-
Retenues d'impôt à la source	174	-
	<u>323 801</u>	<u>100 913</u>
Moins : remboursements de charges par le gestionnaire (note 5)	<u>(78 489)</u>	<u>(78 114)</u>
	245 312	22 799
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>1 653 993 \$</u>	<u>(85 648) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	48 894 \$	(634) \$
Catégorie F	701 350	(85 014)
Catégorie I	903 749	-
	<u>1 653 993 \$</u>	<u>(85 648) \$</u>
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	1,58	(0,21)
Catégorie F	1,46	(0,49)
Catégorie I	0,81	-

*Pour la période allant de la date du début des activités, le 1^{er} mai 2018, au 31 décembre 2018

Veritas Canadian Equity Fund

État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de l'exercice	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de l'exercice
31 décembre 2019							
Catégorie A	29 141 \$	861 250 \$	(48 497) \$	(6 969) \$	6 969 \$	48 894 \$	890 788 \$
Catégorie F	1 981 492	6 589 543	(613 521)	(191 180)	179 744	701 350	8 647 428
Catégorie I	–	12 800 000	(5 000 000)	(283 299)	283 299	903 749	8 703 749
	<u>2 010 633 \$</u>	<u>20 250 793 \$</u>	<u>(5 662 018) \$</u>	<u>(481 448) \$</u>	<u>470 012 \$</u>	<u>1 653 993 \$</u>	<u>18 241 965 \$</u>
	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début de la période	Produit de l'émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissement des distributions	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin de la période
31 décembre 2018*							
Catégorie A	– \$	29 775 \$	– \$	(35) \$	35 \$	(634) \$	29 141 \$
Catégorie F	–	2 331 643	(264 325)	(5 827)	5 015	(85 014)	1 981 492
	<u>– \$</u>	<u>2 361 418 \$</u>	<u>(264 325) \$</u>	<u>(5 862) \$</u>	<u>5 050 \$</u>	<u>(85 648) \$</u>	<u>2 010 633 \$</u>

*Pour la période allant de la date du début des activités, le 1^{er} mai 2018, au 31 décembre 2018

Veritas Canadian Equity Fund

Tableau des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018

	2019	2018*
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 653 993 \$	(85 648) \$
Ajustements au titre des éléments sans effet sur la trésorerie :		
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille	11 191	672
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur des placements	(637 023)	22 893
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	(887 239)	68 971
Variation des soldes hors trésorerie :		
Augmentation des dividendes et intérêts à recevoir	(32 978)	(5 443)
Diminution (augmentation) des remboursements de charges à recevoir	78 114	(78 114)
Augmentation des autres actifs	(11 584)	(3 353)
Augmentation du montant à recevoir du gestionnaire du fonds	(200)	–
Augmentation des créiteurs et charges à payer	14 054	26 654
Augmentation des frais de gestion à payer	6 586	1 626
Produit de la vente de placements	21 307 356	574 617
Achat de placements	(35 499 854)	(2 398 677)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(13 997 584)	(1 875 802)
Activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	20 214 447	2 361 418
Montant payé au rachat de parts rachetables	(5 661 604)	(264 325)
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(12 248)	–
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	14 540 595	2 097 093
Augmentation de la trésorerie détenue auprès du courtier au cours de l'exercice	543 011	221 291
Trésorerie détenue auprès du courtier, au début de l'exercice	221 291	–
Trésorerie détenue auprès du courtier, à la fin de l'exercice	764 302 \$	221 291 \$
Informations supplémentaires**		
Intérêts versés	436 \$	– \$
Intérêts reçus	80 307	5 311
Dividendes reçus, après déduction des retenues d'impôt à la source	264 100	15 401

* Pour la période allant de la date du début des activités, le 1^{er} mai 2018, au 31 décembre 2018

** Incluses dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Veritas Canadian Equity Fund

Annexe du portefeuille

Au 31 décembre 2019

Nombre d'actions/ de parts	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
Actions canadiennes				
11 200	Air Canada	454 519 \$	543 312 \$	2,98
15 100	Canadian Natural Resources Ltd.	546 118	634 200	3,48
37 200	Canadian Utilities Ltd.	1 375 522	1 457 124	7,99
45 300	Cenovus Energy Inc.	520 658	597 960	3,28
6 900	Cogeco Communications inc.	686 870	781 080	4,28
11 000	Enbridge Inc.	526 075	567 930	3,11
14 000	George Weston limitée	1 394 887	1 442 280	7,91
21 600	Granite Real Estate Investment Trust	1 356 806	1 425 168	7,81
73 100	Killam Apartment Real Estate Investment Trust	1 400 940	1 384 514	7,59
35 939	Société financière Manuvie	877 416	947 352	5,19
22 800	Les Aliments Maple Leaf Inc.	578 243	590 064	3,23
26 500	Metro inc.	1 389 731	1 420 135	7,78
15 900	Québecor inc.	504 367	526 926	2,89
8 300	TC Energy Corp.	536 059	574 028	3,15
29 500	TELUS Corp.	1 489 772	1 483 260	8,13
84 500	TransAlta Corp.	747 841	784 160	4,30
9 000	Vermilion Energy Inc.	185 387	191 070	1,05
11 300	Waste Connections Inc.	1 388 831	1 332 835	7,31
8 500	WSP Global Inc.	662 087	753 695	4,13
		<u>16 622 129</u>	<u>17 437 093</u>	<u>95,59</u>
Total des placements détenus		16 622 129	17 437 093	95,59
Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille		<u>(3 302)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
Placements détenus, montant net		<u>16 618 827 \$</u>	17 437 093	95,59
Autres actifs, montant net			<u>804 872</u>	<u>4,41</u>
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			<u>18 241 965 \$</u>	<u>100,00</u>

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

1. ORGANISATION DU FONDS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Veritas Canadian Equity Fund (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement constituée en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie datée du 23 avril 2018 (la « déclaration de fiducie »), dans sa version modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion. Veritas Asset Management Inc. est le gestionnaire et le fiduciaire (le « gestionnaire » et le « fiduciaire ») du Fonds. Le Fonds a commencé ses activités le 1^{er} mai 2018. L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Wellington Street West, Suite 3110, Toronto (Ontario) M5K 1E7, Canada.

L'objectif de placement du Fonds est de procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme et des rendements améliorés ajustés en fonction des risques par rapport à l'indice de rendement total composé S&P/TSX. Le Fonds investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes cotées en bourse, mais il peut également investir dans d'autres titres. Les titres du Fonds seront choisis principalement en fonction des recommandations de Veritas Investment Research Corporation (une société liée au gestionnaire). Le Fonds peut également investir dans des titres qui ne sont pas officiellement recommandés par Veritas Investment Research Corporation. Le Fonds gère ses titres de manière à réduire au minimum la volatilité du portefeuille.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »). Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

La publication des états financiers annuels a été autorisée par le gestionnaire le 14 février 2020.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Évaluation des placements

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (comme des dérivés et des titres cotés en bourse) est déterminée selon les cours de marché. Le Fonds utilise le dernier cours de marché des actifs financiers et des passifs financiers lorsque le dernier cours est compris dans l'écart acheteur-vendeur à la date en question. Lorsque le dernier cours n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur compte tenu des faits et circonstances particuliers applicables.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (comme des prix) ou indirectement (comme des dérivés de prix ou d'autres facteurs observables);

Niveau 3 – données d'entrée pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données d'entrée non observables).

Aux 31 décembre 2019 et 2018, tous les placements étaient classés dans le niveau 1.

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement

Le Fonds classe ses placements en titres de capitaux propres en tant qu'actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds classe et évalue les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir les flux de trésorerie liés à l'instrument a expiré ou que le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les achats ou les ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les instruments financiers sont par la suite évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Comptabilisation/décomptabilisation

Le Fonds comptabilise les actifs et les passifs financiers à la date de transaction, soit la date à laquelle il s'engage à acheter les instruments. À compter de cette date, les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Le Fonds décomptabilise les autres actifs financiers seulement si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou s'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers si, et seulement si, les obligations du Fonds sont exécutées, sont annulées ou arrivent à expiration.

Commissions et autres coûts de transaction liés aux opérations de portefeuille

Les commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires, aux conseillers, aux courtiers et contrepartistes, les prélèvements des agences réglementaires et des bourses de valeurs, ainsi que les droits et taxes de transfert. Ces coûts sont portés en charges et sont compris au poste « Commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille » dans l'état du résultat global.

Coût des placements

Le coût des placements représente le montant payé pour chaque titre et il est calculé selon la méthode du coût moyen, sans tenir compte des commissions et autres coûts de transaction liés au portefeuille.

Opérations de placement et comptabilisation des revenus

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Le revenu d'intérêts est comptabilisé quotidiennement, et le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de placement sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Le profit (la perte) réalisé(e) à la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

Conversion des devises

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. La juste valeur des placements étrangers ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à 16 h, heure de l'Est, (le « taux à la clôture ») un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »). Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en devises et le revenu connexe sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises (suite)

L'incidence des variations du taux de change sur les placements est reflétée aux postes « Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans l'état du résultat global.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers en conformité avec les normes IFRS amène la direction à utiliser des estimations. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui semblent raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part correspond à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une certaine catégorie de parts rachetables, divisé par le nombre total de parts rachetables de cette catégorie en circulation à la fin de l'exercice.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est fondée sur l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribuée à chaque catégorie de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables de cette catégorie en circulation au cours de l'exercice. Se reporter à la note 12 pour de plus amples renseignements sur le calcul.

Autres actifs et passifs

Les dividendes et intérêts à recevoir, les souscriptions à recevoir, les autres actifs, le montant à recevoir du gestionnaire du fonds et les remboursements de charges à recevoir sont classés en tant qu'actifs financiers et sont comptabilisés au coût ou au coût amorti. Les créiteurs et charges à payer, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés en tant que passifs financiers et sont présentés au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les trois mois suivant l'émission. En raison de la nature à court terme des autres actifs et passifs, leur coût amorti se rapproche de leur juste valeur.

Trésorerie détenue auprès du courtier

La trésorerie détenue auprès du courtier comprend des dépôts détenus auprès d'institutions financières et est comptabilisée au coût amorti.

4. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse preuve de jugement dans l'application de ses méthodes comptables et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses au sujet d'événements futurs. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Classement des parts du Fonds

Le Fonds a déterminé que ses parts ne répondent pas aux critères permettant de les classer dans les capitaux propres et, par conséquent, les a classées en tant que passifs dans l'état de la situation financière.

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

5. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire recevra des frais de gestion mensuels calculés selon un pourcentage de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts applicable qui compose le Fonds le dernier jour ouvrable du mois. Les frais de gestion peuvent varier d'une catégorie à l'autre et seront déduits en tant que charge liée à la catégorie applicable du Fonds. Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, comme la TPS. Les frais de gestion pour chaque catégorie de parts applicable se calculent de la façon suivante :

- Catégorie A : 1/12 de 1,95 % (1,95 % par année) de la valeur liquidative des parts de catégorie A du Fonds le dernier jour ouvrable du mois.
- Catégorie F : 1/12 de 0,95 % (0,95 % par année) de la valeur liquidative des parts de catégorie F du Fonds le dernier jour ouvrable du mois.
- Catégorie I : Les frais de gestion sont négociés par l'investisseur et versés directement par l'investisseur. Le taux des frais de gestion ne dépassera pas les frais de gestion à payer sur les parts de catégorie F du Fonds.

Remboursements de charges

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les charges remboursées par le gestionnaire se sont élevées à 78 489 \$ (2018 – 78 114 \$), et une tranche de néant de ce montant était à recevoir au 31 décembre 2019 (2018 – 78 114 \$).

Participations

Au 31 décembre 2019, 75 197 (2018 – 59 810) parts de catégorie F étaient détenues par des parties liées au gestionnaire.

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts rachetables d'un nombre illimité de catégories, chacune représentant une participation égale, indivise et bénéficiaire dans l'actif net du Fonds. Chaque part de chaque catégorie donne un droit de vote au porteur et lui permet de bénéficier en parts égales de toutes les distributions versées par le Fonds.

Le Fonds a créé des parts de catégorie A, de catégorie F et de catégorie I. Les parts de catégorie A sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement. Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire.

L'investissement initial minimal dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 1 000 \$. L'investissement minimal subséquent dans les parts de catégorie A et de catégorie F du Fonds est de 500 \$. Le gestionnaire peut modifier ces montants minimaux ou renoncer à les appliquer, à son appréciation absolue. L'investissement initial minimal et l'investissement minimal subséquent dans les parts de catégorie I sont négociés entre l'investisseur et le gestionnaire.

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Les parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées chaque jour au plus tard à 16 h (heure de l'Est) un jour d'évaluation (une « date d'achat » ou une « date de rachat », selon le cas). Le prix d'émission des parts est fondé sur le prix par part de la catégorie en question à la date d'achat. Si le gestionnaire reçoit l'ordre d'achat ou l'ordre de rachat avant 16 h (heure de l'Est) à une date d'achat donnée ou à une date de rachat donnée, selon le cas, il le traitera au prix par part établi plus tard la même journée. Sinon, il le traitera au prix par part calculé à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le gestionnaire peut traiter les ordres plus tôt si la clôture de la négociation a lieu plus tôt à la TSX un jour de bourse donné. Si la clôture de la négociation a lieu plus tôt, les ordres reçus après la clôture seront traités à la date d'achat suivante ou à la date de rachat suivante, selon le cas. Le produit du rachat est versé dans les deux jours ouvrables suivant la date de rachat pertinente.

Si un porteur de parts demande le rachat de parts de catégorie A, de catégorie F ou de catégorie I du Fonds dans les 120 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds pourrait déduire et conserver, en faveur des autres porteurs de parts du Fonds, un montant correspondant à 5 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable du Fonds visée par la demande de rachat.

Dans certaines circonstances, les frais de transaction à court terme ne seront pas appliqués, comme dans les cas suivants :

- les rachats de parts achetées dans le cadre du réinvestissement des distributions;
- le changement de désignation des parts d'une catégorie à l'autre du Fonds;
- les rachats initiés par le gestionnaire ou pour lesquels des exigences liées à des avis de rachat ont été établies par le gestionnaire;
- à l'appréciation absolue du gestionnaire.

Le Fonds distribuera son revenu net et ses gains en capital nets réalisés aux porteurs de parts au moins une fois par année. Tous les montants ainsi distribués seront automatiquement réinvestis, sans frais, dans des parts additionnelles du Fonds à la valeur par part calculée à la date de distribution.

Le tableau suivant présente l'activité des parts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et pour la période allant du début des activités, le 1^{er} mai 2018, au 31 décembre 2018.

	Parts rachetables, au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables, à la fin de l'exercice
31 décembre 2019					
Catégorie A	2 981	78 623	(4 511)	604	77 697
Catégorie F	206 396	598 788	(54 979)	15 837	766 042
Catégorie I	–	1 280 000	(479 689)	26 785	827 096
<hr/>					
	Parts rachetables, au début de la période	Parts rachetables émises	Rachat de parts rachetables	Réinvestissements de parts	Parts rachetables, à la fin de la période
31 décembre 2018					
Catégorie A	–	2 977	–	4	2 981
Catégorie F	–	231 952	(26 078)	522	206 396

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

6. PARTS RACHETABLES DU FONDS (suite)

Informations sur le capital

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts donnent droit aux distributions, le cas échéant, ainsi qu'au paiement d'une quote-part basée sur la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence particulière en matière de capital au titre des souscriptions et des rachats de parts. Les variations pertinentes sont présentées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds compte investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

7. GESTION DES RISQUES

Dans le cours normal des activités, le Fonds est exposé à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, les autres risques de prix et le risque de change). La valeur des placements au sein du portefeuille du Fonds peut fluctuer quotidiennement en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, du marché et des faits nouveaux liés à des titres précis compris dans le Fonds. Le niveau de risque dépend de l'objectif de placement du Fonds et du type de titres dans lequel il investit.

L'objectif de placement du Fonds consiste à réaliser des rendements attrayants ajustés en fonction des risques de manière à procurer aux porteurs de parts une croissance du capital à long terme. Le gestionnaire gère le risque en ayant recours aux services de conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés, en effectuant un suivi quotidien des positions du Fonds et de l'évolution du marché et en diversifiant le portefeuille de placements dans le respect de l'objectif de placement. Pour effectuer la gestion du risque, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance qui permet de superviser les activités de placement du Fonds et d'assurer le respect de la stratégie de placement énoncée par le Fonds et des règlements sur les valeurs mobilières.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec un Fonds.

Le risque de crédit se concentre dans les placements que le Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur et, par conséquent, elle représente le risque de crédit maximal auquel le Fonds est exposé.

Toutes les transactions effectuées par le Fonds à l'égard de titres inscrits à la bourse sont réglées ou payées une fois la livraison effectuée par l'intermédiaire de courtiers agréés. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des titres vendus n'a lieu qu'à la réception du paiement par le courtier. Le paiement d'un achat est effectué à la suite de la réception des titres par le courtier. L'opération échouera si l'une des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Au 31 décembre 2019, le Fonds n'avait effectué aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés. L'exposition maximale du Fonds au risque de perte de crédit s'élève à 18 276 362 \$ (2018 – 1 958 258 \$).

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

L'exposition du Fonds au risque de liquidité se concentre dans le rachat périodique de parts au comptant. Le Fonds investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et qui peuvent être vendus aisément. De plus, le Fonds conserve en général suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité.

Le Fonds peut utiliser des dérivés pour atténuer l'exposition à certains risques. Rien ne garantit l'existence d'un marché pour certains dérivés, et il est possible que les bourses imposent des limites sur la négociation de dérivés.

Les passifs financiers sont généralement réglés dans un délai de trois mois.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à la possibilité que les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux d'intérêt à court terme sur le marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

La plupart des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. Par conséquent, le Fonds n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'avait aucun placement important dans des instruments de créance ou des dérivés.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements comportent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque en choisissant soigneusement et en diversifiant les titres et les autres instruments financiers dans le respect de l'objectif et de la stratégie de placement du Fonds. Le gestionnaire surveille régulièrement les positions globales du Fonds sur le marché. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque de marché qui découle des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

Au 31 décembre 2019, 96 % (2018 – 86 %) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds était investi dans des titres négociés sur des bourses nord-américaines. Si les cours de ces titres sur les bourses nord-américaines avaient augmenté ou diminué de 10 % à la fin de la période, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 1 743 709 \$ (2018 – 173 152 \$). En pratique, les résultats réels pourraient différer des données indiquées dans la présente analyse de sensibilité, et l'écart pourrait être significatif.

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

7. GESTION DES RISQUES (suite)

Risque de concentration

Une concentration relativement élevée d'actifs dans les titres d'un seul émetteur ou d'un petit nombre d'émetteurs pourrait réduire la diversité et la liquidité du Fonds et accroître sa volatilité. En raison de la baisse de la liquidité, la capacité du Fonds à répondre aux demandes de rachat pourrait se voir réduite. Elle pourrait aussi donner lieu à une concentration dans certains secteurs d'activité ou segments de marché spécialisés. Par conséquent, les placements effectués dans le Fonds seront plus à risque et seront plus sujets à la volatilité que les placements effectués dans un fonds commun dont le portefeuille de placements est davantage diversifié, car le rendement d'un secteur d'activité ou segment de marché particulier pourrait avoir une incidence négative importante sur le rendement global du Fonds.

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Secteur d'activité	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Placements détenus		
Services de communications	15,3	11,3
Biens de consommation de base	18,9	14,6
Immobilier	15,4	14,2
Énergie	14,1	9,9
Produits industriels	14,4	9,9
Services publics	12,3	14,8
Services financiers	5,2	5,4
Technologies	–	6,0
Total des placements nets	95,6	86,1
Trésorerie détenue auprès du courtier	4,2	11,0
Autres actifs et passifs	0,2	2,9
	100,0	100,0

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Le risque de change est inhérent aux instruments financiers (y compris la trésorerie détenue auprès du courtier) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux monnaies étrangères.

Aux 31 décembre 2019 et 2018, le Fonds n'était pas exposé à un risque de change important.

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

8. CHARGES

Le gestionnaire a le pouvoir d'engager des frais et des charges, et d'effectuer leur paiement à même les biens du Fonds, qui, selon lui, sont nécessaires, complémentaires ou convenables pour la réalisation des objectifs de l'entente relative au Fonds, y compris, sans s'y limiter, tous les frais et charges qui se rapportent à la gestion et à l'administration du Fonds. Le Fonds est responsable de l'impôt sur le résultat, des taxes d'accise et des frais de courtage sur les opérations de portefeuille, le cas échéant.

9. INDEMNISATION DU FIDUCIAIRE

Aux termes de sa déclaration de fiducie, le Fonds a indemnisé le fiduciaire, les contrepartistes et les sociétés liées pour toutes les réclamations qui pourraient découler i) d'erreurs de jugement, d'actions ou d'omissions, ou de pertes elles-mêmes attribuables à ces erreurs, actions ou omissions, pourvu que les entités concernées aient agi avec intégrité et de bonne foi et qu'elles estiment avoir raisonnablement agi au mieux des intérêts du Fonds, et ii) des pertes attribuables aux erreurs de jugement, aux actions ou aux omissions d'un courtier ou d'un agent du fiduciaire, lequel aurait été choisi, engagé ou mandaté par le fiduciaire, les contrepartistes et leurs sociétés liées respectives. Il n'y a aucune incidence financière sur l'indemnisation du fiduciaire.

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le Fonds constitue une fiducie d'investissement à participation unitaire en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La déclaration de fiducie prévoit que le bénéfice net imposable du Fonds pour chaque exercice, y compris les gains en capital nets réalisés, est payable aux porteurs de parts au cours de l'exercice. Par conséquent, le Fonds n'est pas tenu de payer de l'impôt sur le résultat relativement à son bénéfice ou à ses gains en capital net réalisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le bénéfice de source étrangère est assujéti aux retenues d'impôt étranger à la source.

Pour l'année d'imposition close le 31 décembre 2019, le Fonds disposait de pertes autres qu'en capital de néant (2018 – néant) et de pertes en capital reportées de néant (2018 – 20 291 \$).

11. GESTION DU CAPITAL

Le capital du Fonds est composé de l'actif net, qui représente les capitaux propres. L'objectif du Fonds en ce qui concerne la gestion du capital est le maintien de la capacité du Fonds à assurer la continuité de son exploitation de manière à procurer un rendement aux porteurs de parts, à maximiser la valeur pour les porteurs de parts et à maintenir la solidité financière.

Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

Veritas Canadian Equity Fund

Notes annexes

31 décembre 2019

12. AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART

Le tableau suivant présente le calcul de l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et la période allant du début des activités, le 1^{er} mai 2018, au 31 décembre 2018.

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2019			
Catégorie A	48 894 \$	31 007	1,58 \$
Catégorie F	701 350	481 430	1,46
Catégorie I	903 749	1 119 735	0,81
<hr/>			
	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part
31 décembre 2018			
Catégorie A	(634) \$	2 978	(0,21) \$
Catégorie F	(85 014)	173 568	(0,49)